

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 21 AVRIL 2010

**Informations brèves****Affaires fédérales**

Lors de sa séance du mercredi 21 avril 2010, le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation :

**Modification de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (délits boursiers et abus de marché)**

L'analyse d'une commission d'experts a révélé que les dispositions relatives aux délits boursiers et aux abus de marché devaient être révisées du point de vue du droit matériel et du droit de la procédure. Le projet de loi propose un renforcement des normes destinées à sanctionner efficacement les comportements répréhensibles sur le marché et tenir compte des réglementations internationales. Le Conseil d'Etat adhère sans réserve à la nouvelle répartition des compétences en faveur du Ministère public de la Confédération et du Tribunal pénal fédéral en la matière. Vu le caractère très complexe des procédures relatives aux délits boursiers, il paraît effectivement opportun pour le Conseil d'Etat de concentrer le savoir-faire nécessaire auprès d'une seule autorité de poursuite pénale. S'agissant de la surveillance des marchés financiers, le Conseil d'Etat exprime sa préférence pour la variante proposant la surveillance élargie des marchés financiers; cette variante, qui comprend une énumération exhaustive des comportements incriminés, est la seule qui parvienne à se hisser au haut degré de prévisibilité qui prévaut en droit pénal. L'autre variante proposée, qui se limite à interdire "toutes les transactions entreprises dans l'intention de tromper..." est insuffisamment précise aux yeux du gouvernement cantonal.

**Contact : André Simon-Vermot, chef du Service juridique, tél. 032 889 64 40.**

**Renouvellement de la convention de droit public relative à la collaboration entre la Confédération et les cantons pour la gestion du Portail suisse [www.ch.ch](http://www.ch.ch) de 2011 à 2014**

Suite à une première consultation opérée en 2009, le Conseil d'Etat confirme dans le cadre de cette deuxième consultation sa volonté de signer la convention de collaboration entre la Confédération et la République et Canton de Neuchâtel pour la gestion du Portail suisse [www.ch.ch](http://www.ch.ch) de 2011 à 2014. Le gouvernement cantonal relève le rôle central de la Confédération dans cet important projet de gouvernement électronique et souhaite que les prochaines années permettent d'intensifier la collaboration existante entre les deux autorités.

**Contact: Jean-Luc Abbet, chef du Service informatique de l'Entité neuchâteloise, tél. 032 889 64 70.**

## Affaires cantonales

### **Service de l'énergie et de l'environnement: nouveau chef de service engagé**

Le chef de service ad interim du Service de l'énergie et de l'environnement (SENE), M. Jean-Luc Juvet, est remplacé par M. Yves Lehmann, qui prendra ses nouvelles fonctions à la tête du SENE le 1<sup>er</sup> mai 2010. M. Jean-Luc Juvet, détenteur de plusieurs diplômes d'ingénieur - ETS en électronique/électrotechnique, EPF en microtechnique et d'un Certificat de maîtrise de Spécialisation en Energie, option économie à l'EPF -, a toujours été au fait des évolutions dans ce domaine technique si innovant. Dans le cadre de ses fonctions de chef du Service de l'énergie depuis près de 20 ans, M. Jean-Luc Juvet a assuré le déploiement de la politique énergétique de notre canton ainsi que la mise sur pied de la Conception directrice cantonale de l'énergie. En collaboration avec la commission cantonale de l'Energie, il a aussi participé à l'élaboration des lois de différentes générations sur l'énergie (LCEn) et sur l'approvisionnement en électricité (LAE). M. Jean-Luc Juvet a aussi contribué activement au nouveau Concept éolien du canton de Neuchâtel et a collaboré à l'évaluation du projet de Centrale électrique à gaz de Cornaux II. Enfin, il a travaillé activement au programme de relance avec le succès que l'on connaît: subventions fédérales et cantonales avec le Programme Bâtiment et auparavant le Centime climatique. M. Jean-Luc Juvet a aussi mené la coordination de grands projets spécifiques, tels que la gestion des gros consommateurs d'énergie, le CREGE (Centre de Recherche en géothermie), le certificat énergétique cantonal des bâtiments CECB, etc. Au sein des différentes commissions et autres conférences, M. Jean-Luc Juvet a toujours été un interlocuteur reconnu pour la qualité de son travail et de son expertise, en Suisse romande et même au-delà. Le Conseil d'Etat tient à le féliciter pour toutes ces réalisations et à le remercier vivement pour cet engagement sans faille au sein de l'Etat de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel.

Le nouveau Service de l'énergie et de l'environnement (SENE), né de la fusion entre le Service de l'énergie avec celui de la protection de l'environnement, sera repris par M. Yves Lehmann, détenteur d'un diplôme d'ingénieur EPF en physique et d'un MBA de l'HEC de Lausanne. Agé de 47 ans, marié et père de quatre enfants, M. Yves Lehmann a travaillé à la Vallée de Joux, où il a élaboré le plan de développement régional qui intègre l'activité économique dans la gestion du territoire et de l'environnement. Puis, il a dirigé la Société des forces électriques de La Goule à Saint-Imier et son usine électrique sur le Doubs, qu'il a amenées à une certification ISO en "qualité, environnement et sécurité". Il a ensuite dirigé le réseau de distribution de Romande Energie. M. Yves Lehmann prendra donc ses nouvelles fonctions à la tête du SENE le 1er mai 2010.

**Contact: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.**

### **Brevets d'avocats décernés**

Le Conseil d'Etat a décerné un brevet d'avocat aux six personnes suivantes :

- Anne-Françoise Vuilleumier, licenciée en droit, née le 22 août 1983, originaire de La Sagne;
- Sophie Jacopin Akrid, licenciée en droit, née le 1 février 1979, originaire de La Chaux-de-Fonds;
- Christie Vuilliomnet, licenciée en droit, née le 22 mars 1983, originaire de Savagnier;
- Katia Tzvetkova, licenciée en droit, née le 23 février 1982, originaire du Locle;
- Rachel Christinat, licenciée en droit, née le 12 janvier 1983, originaire de Chabrey (VD);
- David Rosa, licencié en droit, né le 18 novembre 1983, originaire du Portugal.

- Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur [www.ne.ch/ConsultationsFederales](http://www.ne.ch/ConsultationsFederales)

**Pour complément d'information:**

**Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.**

Neuchâtel, le 22 avril 2010